

Département du  
**Bas-Rhin**

\* \* \*

Arrondissement de  
**Saverne**

\* \* \*

Nombre des conseillers élus  
**15**

Conseillers en fonction  
**15**

Conseillers présents  
**12**

## COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

### Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Le 17 décembre 2018, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 7 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Andrée VOITURIER.

Présents : Jacques BRUBACHER, Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Estelle HALTER, Madeleine HEITMANN, Laurent HENRY, Christian HUFSCHEMITT, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER.

Excusée : Véronique HEIM (pouvoir à Jean-Marc REINMANN).

Absents : Pascal BAUER, Claude SCHMID.

#### **1. PLUi**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des travaux d'élaboration du PLUi, ainsi que des prochaines étapes à venir. La phase de concertation est toujours en cours.

Une partie d'un emplacement réservé a été transformée en zone UJ (jardins), perpendiculairement à la route de Hurtigheim.

M. le Maire présente le plan des zones à risques, notamment les zones inondables et les ruissellements. Quelques modifications seront à y apporter.

#### **2. AMÉNAGEMENT FONCIER**

La phase de classement est toujours en cours, le géomètre doit prochainement rendre son compte-rendu.

#### **3. TRAVAUX**

##### **Rénovation des sols des courts de tennis couverts**

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 10 décembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RETIENT** l'offre de rénovation des sols des courts de tennis couverts de COTENNIS pour un montant de 35 250.00 € H.T. ;

**ARRÊTE** le plan de financement comme suit :

Organisme	Montant	Part
Commune (fonds propres)	7 050.00 €	20 %
T.C.O.S.	9 000.00 €	25.53 %
Etat (DETR)	7 500.00 €	21.28 %
Conseil Régional	8 812.50 €	25 %
Fédération Française de Tennis	2 887.50 €	8.19 %
<b>TOTAL</b>	<b>35 250.00 €</b>	<b>100 %</b>

**DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour solliciter toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre et signer tout autre acte relatif à ce marché.

##### **Aménagement de la rue de l'Eglise**

M. le Maire présente les trois variantes déjà proposées qui ont été remises à jour. Le conseil municipal, à 7 voix pour, préfère la variante n° 3 proposant une rampe d'accès située le long du mur du cimetière. Une réunion avec les riverains est toujours en réflexion.

#### **4. AVIS SUR LE PROJET D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À MARLENHEIM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 1 abstention,

**EMET** un avis favorable au projet d'installation d'une unité de méthanisation au lieudit Ichen à Marlenheim.

## **5. MODIFICATION DES PLAFONDS DU RIFSEEP**

*VU la délibération du Conseil Municipal n°35/2018 en date du 04/06/2018 ;*

*VU l'avis du Comité Technique en date du 18/09/2018 relatif à la mise en place de critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention,

**MODIFIE** les plafonds du complément indemnitaire annuel comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Groupe</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Plafond</b>
A	A1	Secrétaire de mairie	Attachés	6 390 €
B	B1	Secrétaire de mairie	Rédacteur	2 380 €
	B2	Assistant de direction	Rédacteur	2 185 €
C	C1	Assistant secrétaire de mairie, chef d'équipe technique, ATSEM	Adjoint administratif, agent de maîtrise, ATSEM	1 260 €
	C2	Agent d'accueil, agent technique polyvalent, agent d'entretien, aide ATSEM	Adjoint administratif, adjoint technique, ATSEM	1 200 €

*Ces montants plafonds sont susceptibles d'évoluer selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.*

## **6. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour les fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles.

## **7. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISÉE POUR LE RISQUE SANTÉ**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU le Code des Assurances ;*

*VU le Code de la sécurité sociale ;*

*VU le Code de la mutualité ;*

*VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;*

*VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;*

*VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;*

*VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents*

*VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27/08/2018 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;*

*VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :*

- pour le risque santé : MUT'EST ;

*VU l'avis du CTP en date du 14/11/2018 ;*

*VU l'exposé du Maire ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'adhérer à la convention de participation mutualisée, d'une durée de 6 années, proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, pour les risques :

- **SANTÉ** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;

**ACCORDE** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :  
**LE RISQUE SANTÉ :**

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :  
Le montant forfaitaire de participation par agent sera de **20 € / mois**,  
La participation forfaitaire sera modulée selon la composition familiale :
  - agent seul : 20 € / mois,
  - conjoint : 5 € / mois,
  - enfant à charge : 5 € / mois / enfant,
  - couple avec 3 enfant(s) à charge minimum (famille) : 35 € / mois.

**PREND ACTE** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin, au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation, demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :

- 0,04 % pour la convention de participation en santé (cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année) ;

**PREND ACTE** que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

**AUTORISE** le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

## **8. RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE STUTZHEIM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de procéder à la restauration du monument aux Morts de Stutzheim ;

**APPROUVE** le devis de Thierry Herr pour un montant de 1 600,00 € ;

**ARRÊTE** le plan de financement comme suit :

<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>	<b>Part</b>
Commune (fonds propres)	800,00 €	50 %
Souvenir Français	480,00 €	30 %
ONACVG	320,00 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>100 %</b>

**PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019 ;

**SOLLICITE** toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte y relatif.

## **9. DÉPENSES À IMPUTER AU COMPTE 6232 : FÊTES ET CÉRÉMONIES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter au compte 6232 : Fêtes et cérémonies toutes les dépenses relatives à l'achat de boissons, alimentation, décorations, équipement, location de matériel, rémunération d'intermédiaires et autres nécessaires à l'organisation et au déroulement des fêtes et cérémonies locales et nationales, à savoir :

- Jumelages,
- Inaugurations,
- Cérémonies anniversaires d'évènements,
- Manifestations communales (salons, forums, expositions, etc.),
- Cérémonies commémoratives officielles (8 mai, 11 novembre, etc.),
- Fête de l'été,
- Evènements liés aux agents communaux (naissance, mariage, décès, remise de médaille, départ en retraite, etc.)
- Noël (décorations).

## **10. MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice comptable 2019, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2018.

## **11. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019**

Le conseil municipal propose de prévoir au budget 2019 les dépenses et recettes liés aux projets suivants :

- Rénovation des sols des courts couverts de tennis,
- Aménagement de la rue de l'Eglise à Offenheim,
- Restauration du monument aux Morts de Stutzheim,
- Passerelle entre les écoles maternelle et élémentaire,
- Achat d'un véhicule pour les agents techniques (camionnette plateau ou tracteur),
- Réfection de la rue des Sarments,
- Rénovation du mur du cimetière de Stutzheim,
- Eclairage public de la rue du Houblon (remplacement des boules lumineuses),
- Achat d'une traceuse et de matériel d'arrosage du terrain de foot,
- Remplacement des stores externes de l'école,
- Remplacement du mobilier d'une classe à l'école,
- Remplacement de la lame de la niveleuse,
- Installation d'alarmes PPMS dans les écoles,
- Croisement RD 41 – route de Hurtigheim,
- Signalisation des passages piétons pour les enfants,
- Remplacement partiel des garnitures tables et bancs,
- Matériel zéro phyto.

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

### **TSPO**

M. le Maire informe le conseil municipal que les 10 derniers kilomètres du TSPO (de la sortie de l'échangeur à Ittenheim à la fin de l'autoroute A351) vont être abandonnés conséquemment au GCO. Le groupe Alsace Nature demande un moratoire et propose à ceux qui souhaitent soutenir cette demande d'en informer par mail à l'adresse [tspo-droit-transports-communs@orange.fr](mailto:tspo-droit-transports-communs@orange.fr).

*La séance est levée à 20 h 30.*